

**Bureau syndical du 10 octobre 2019**

**DELIBERATION N° 2019-10-082**  
**Demande de subvention pour la réalisation de 5 nouvelles campagnes de communication de novembre 2019 à décembre 2020**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le quatre octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	

**Présents :**

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

**Présente :**

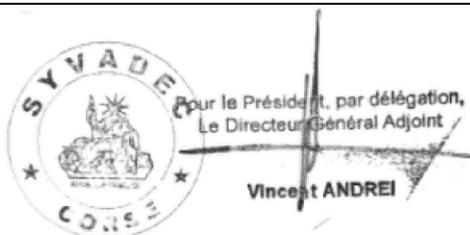
Madame : SOTTY Marie-Laurence.

**Absents :**

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.  
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 25/10/2019  
 et de la publication de l'acte le: 25/10/2019



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint  
**Vincent ANDREI**

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20191010-2019-10-082-DE  
 Date de télétransmission : 25/10/2019  
 Date de réception préfecture : 25/10/2019

**Monsieur Président expose :**

La Corse produit chaque année 236 000 t de déchets ménagers et assimilés dont 31 % sont triés et envoyés sur les filières de recyclage du SYVADEC. Les chiffres du premier semestre 2019 montrent une nette progression avec notamment une hausse de 47% du tri des emballages (porté par la mise en place des extensions de consigne de tri) et de 56% de collecte de biodéchets. Il est donc impératif de poursuivre les efforts d'information et de mobilisation des citoyens.

Le SYVADEC propose de mener cinq campagnes de communication entre novembre 2019 et décembre 2020 pour poursuivre le développement du tri.

Ces campagnes seront diffusées à échelle régionale et relayées par les intercommunalités.

Les sujets des campagnes seront les suivants :

- Les recycleries et les filières : valoriser les services proposés, informer les citoyens sur les circuits de recyclage et les inciter à fréquenter davantage les recycleries ;
- Le compostage : dans le cadre du plan compostage, remobiliser les citoyens sur le tri des biodéchets ;
- Le tri : dans la lignée des campagnes de 2018 et 2019, remobiliser les citoyens sur le tri du verre, du papier et des emballages ;
- Le réemploi : dans le cadre de la promotion des éco comportements, le SYVADEC valorise la réduction des déchets et le réemploi.

Ces campagnes seront diffusées à grande échelle sur l'ensemble du territoire et relayée par les intercommunalités avec les différents outils : plan média, conception d'un kit adhérents, outils et relations presse.

Pour ces nouvelles campagnes, le budget est estimé à 250 000 €. Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention de 80 % soit 200.000 € HT ou à défaut le taux maximum éligible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du Syvadec.

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:***

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant les axes stratégiques d'intervention validés par le Comité Syndical

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François Tatti, Président,

**A l'unanimité:**

- Approuve le Plan de financement afférent à ces campagnes
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux, le solde étant à la charge du Syvadec.
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI